PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU MARDI

6 OCTOBRE 2026

Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 6 octobre 2026, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 48 sous la présidence de Madame la Mairesse France Simard.

Étaient présents :

Mmes les conseillères :	Jade Valois Catherine Gagnon
MM les conseillers :	Yannick Charbonneau Dave Villeneuve
Également présents :	Mme Cathy Fontaine, adj-adm et agente locale M. Jean-Raphaël Lamothe, employé municipal

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

1- Ouverture de la séance;
2- Adoption de l'ordre du jour;
3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 2026 (avec exemption de lecture);
4- Adoption des comptes à payer;
5- Adoption du rapport des salaires nets;
6- Rapport :
    a. Aqueduc, égout;
    b. Résultat sur la qualité de l'eau;
    c. Voirie municipale;
7- Développement local et loisirs;
8- Résolution vente du terrain numéro 5 (6 751 196) à M. Samuel Hudon;
9- Révision contrat de travail Mme Cathy Fontaine;
10- Adoption de la convention de remboursement à la Corporation des jardins forestiers concernant le lot 5 971 740 au Lac Éden;
11- Affaires nouvelles :
12- Période de questions;
13- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 30.

2. 99.10.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 OCTOBRE 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE ;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du mardi 6 octobre 2026 soit et est adopté tel que présenté.

3. 100.10.2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2026 (avec exemption de lecture);

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 septembre 2026 (avec exemption de lecture) soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

04- 101.10.2026 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL DES FACTURES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026 : 144 382.90$

05- 102.10.2026 ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les salaires nets présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 17 277.31$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN SEPTEMBRE 2026 : 161 660.21 $

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORT

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc tout va bien. L'employé municipal effectuera le nettoyage du réseau d'aqueduc.

Tout va bien au niveau de l'égout. La mesure du bassin devrait se faire sous peu.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 9 septembre nous avons 4 bactéries atypiques pour un maximum de 200, la turbidité est de 0.4. et il n'y a aucun coliforme à l'eau brut. Pour le 14 septembre il n'y a aucune bactérie, ni aucun coliforme, la somme des trihalométhanes est de 9 pour un maximum de 80.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Au niveau de la voirie, tout va bien, les chemins sont beaux.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

L'halloween aura lieu le vendredi 30 septembre dans notre municipalité.

Le début de la soirée de jeux de société organisé par Mme Jade Valois aura lieu après la chasse.

08- 103.10.2026 RÉSOLUTION VENTE DU TERRAIN NUMÉRO 5 (LOT 6 751 196) AU LAC ÉDEN À M. SAMUEL HUDON.

ATTENDU QUE la municipalité a mis en vente ses terrains au Lac Éden;

ATTENDU QUE M. Samuel Hudon est intéressé à acheter le terrain numéro 5 au coût de 20 100$ soit 5$/ m² pour 4 020 m²;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité accepte de vendre le terrain numéro 5 (lot 6 751 196) à M. Samuel Hudon pour un montant de 20 100$, celui-ci ayant accepté les conditions sur le cahier de charge;

QUE Mme Caroline Gagnon, D.-G. soit autorisé à signer les documents concernant cette vente;

09- 104.10.2026 RÉVISION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME CATHY FONTAINE.

ATTENDU QU'EN 2027 Mme Fontaine aura 5 années d'ancienneté à l'emploi de notre municipalité;
ATTENDU QUE Mme Fontaine demande à réviser son contrat de travail

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat de travail de Mme Cathy Fontaine soit modifié selon les conditions discutées.

10. 105.10.2026 ADOPTION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT À LA CORPORATION DES JARDINS FORESTIERS CONCERNANT LE LOT 5 971 740 AU LAC ÉDEN.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des jardins forestiers a versé une subvention de 50 000$ à la municipalité pour l'achat du lot 5 971 740 au Lac Éden;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu entre la Corporation et la Municipalité que si les terrains étaient vendus la Municipalité rembourserait le montant de la subvention à la Corporation des jardins forestiers;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS ;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'entente suivante soit adoptée entre les deux parties :

Objet : Convention de remboursement.

Partie 1 : Municipalité de Saint-Stanislas
Partie 2 : Corporation des jardins forestiers de Saint-Stanislas (CJF)

La municipalité de Saint-Stanislas a fait l'achat d'un lot (5 971 740) au Lac Éden en février 2026 pour un montant de 67 500$. La CJF a contribué à cet achat pour un montant de 50 000$.

Des discussions ont été faites entre les parties au moment de l'achat, pour que la municipalité rembourse en tout ou en partie le montant de 50 000$ à la CJF à la suite de la vente de terrains de villégiatures implantés sur le lot acheté.

Il est donc convenu, entre les parties, qu'à chaque lot vendu, la municipalité s'engage à verser un montant de 10 000$ jusqu'au paiement complet du montant de 50 000$.

Mario Biron, président de la Corporations des Jardins Forestiers de Saint-Stanislas
France Simard, mairesse de la Municipalité de Saint-Stanislas

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS.

13. **106.10.2026 CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

Que la séance soit et est levée à 19 h 48.

Adopté à la séance du : 3 novembre 2026

……France Simard, Mairesse
Je, France Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

……Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très.